



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

Quorum suivant l'article
L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 20h00, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 26 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.

Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Stéphane Riou, Francis Moine, Dominique Déroff, Françoise Le Borgne, Cyril Vourc'h, Noémie Quéré, Marc Bodennec, Gwenola Beyer

Excusés : Josée Falc'hun (procuration à Eric Pennec), François Kerboul (procuration à Gilbert Le Menn), Anne-Sophie Le Goff (procuration à Françoise Le Borgne), Séverine Guéguen (procuration à Marc Bodennec), Bernard Torchen (procuration à Gwenola Beyer)

Absents : /

Secrétaire de séance : Francis Moine

N°2023-2

TARIFS 2023

*Vu l'article L 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°20211209_3 en date du 9 décembre 2021 fixant les tarifs pour l'année 2022,*

Monsieur Le Maire propose de voter les tarifs municipaux 2023 suivants :

TARIFS 2023 LANHOUARNEAU

OBJET	TARIFS 2023
LOGEMENTS COMMUNAUX	
	+ 2,48 % sur les loyers (suivant indice INSEE de révision des loyers)
Ruléa 1	565.30 €
Ruléa 2	430.98 €
Etage ancienne mairie	360.33 €
RDC ancienne mairie	402.13 €
Etage Ty-Placemeur	427.34 €
Combles Ty-Placemeur	363.80 €
Local 35 Place de l'Eglise	320.58 €
Maison des sages RDC droite	461.16 €
Maison des Sages RDC gauche	461.16 €
Maison des Sages 1er étage droite	461.16 €
Maison des Sages 1er étage gauche	247.91 €
LOCATION DE SALLES	
Ty-Placemeur repas	175 € vaisselle incluse (caution matériel : 500 € + caution ménage : 250 €)
TP goûter, apéritif, café post obsèques	60 € (caution matériel : 500 € + caution ménage : 250 €)
Pénalité pour locaux rendus sales	Entreprise de nettoyage engagée par le locataire, ou nettoyage par agent municipal facturé au locataire
Fêtes de classes Ty-Placemeur	Gratuit
Réunions politiques électorales	60.00 €
Réunions entreprises à Ty Placemeur	50.00 €
Location boulodrome	30.00 €
Réunions d'entreprises à la bibliothèque	30.00 €
Réunions-repas d'entreprises à la salle polyvalente	Uniquement sur décision du conseil municipal
Clé gymnase dimanche matin (adulte)	Adhésion obligatoire à l'ALSC pour tous les joueurs 3€/pers./an
LOCATION DE MATERIEL	
50 couverts	15€ (caution 30€)
Le couvert supplémentaire	0.30 €
Une table	1.00 €
Une chaise	0.30 €
Batteur + gamelles (associations locales)	25.00 €
Consommation énergie repas d'associations	30.00 €
Sono portative	Gratuite pour les associations, non louée aux particuliers
CONCESSIONS AU CIMETIERE	
Une largeur (3 places) pour 15 ans	125.00 €
Une largeur (3 places) pour 30 ans	250.00 €
COLUMBARIUM	
Concession 15 ans	600.00 €
Concession 30 ans	900.00 €
Frais pose et dépose porte	80 €/deuil
PONT BASCULE	
De 0 à 10 tonnes	1.50 €
De 10 à 20 tonnes	2.50 €
De 20 à 30 tonnes	3.50 €
De 30 à 40 tonnes	4.00 €
De 40 à 50 tonnes	5.00 €
Remise par tranche si pesées nombreuses	10% de 76 à 150 pesées, 20% à partir de 151 pesées
Badge	15€ l'unité

OBJET	TARIFS 2023
BIBLIOTHEQUE	
Abonnement	10 € / an / adulte Gratuité pour les moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, nouveaux arrivants sur le territoire (première année), groupes scolaires privés et publiques, foyers de vie, structures petite enfance / enfance / jeunesse.
Livre perdu / non rendu	Remboursement par l'abonné
Document rendu avec retard après courrier	1€ par mois de retard et par document rendu en retard
DROIT DE PLACE COMMERCANTS	
Vente ponctuelle sur demande en mairie	60€ par passage
Vente hebdomadaire	60€ par an par commerçant
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Nouveau raccordement dans zonage	3 000.00 €
Prix du M3 d'eau traitée	1.40 € à voir au budget
Prix de l'abonnement annuel	100 € à voir au budget
Raccordement au réseau hors zonage	Chaque demande sera étudiée au cas par cas car zonage récent
ASSAINISSEMENT SEMI-COLLECTIF	
Nouveau raccordement dans zonage	3 000.00 €
Prix du M3 d'eau traitée	0.50 € à voir au budget
Prix de l'abonnement annuel	50 € à voir au budget
HAMEAU DES BRUYERES	
Tranche 2 de 16 lots :	
Prix de vente du lot viabilisé	Suivant tarifs fixés par la délibération N° 20220609 - 4
Taxe de raccordement à l'épandage collectif	3 000.00 €
COMMUNE / ECOLE STE THERESE	
<i>+ 2,48 % sur les loyers (suivant indice INSEE de révision des loyers)</i>	
Electricité Espace Le Petit Prince	Commune facture 74% à l'école
Entretien espace Le Petit Prince	personnel communal + 5% des fournitures entretien hygiène
Loyer Espace Le Petit Prince à l'école	27 090,37 € par an soit 2 257,53 € par mois
Cantine gymnase	Mise à disposition
Arrière cantine gymnase	Mise à disposition
Agents techniques interventions ponctuelles	Mise à disposition
Animateur sportif	Mise à disposition
DIVERS	
Main d'œuvre agent municipal	50 € (par heure indivisible)
Indemnité de La Poste	Montant fixé chaque année par La Poste
1 buse de 6 mètres posée par la Commune	350.00 €
1 buse de 6m à poser par le demandeur	Montant fixé au prix du marché
Electricité église facturée à la Paroisse	Forfait de 1000 KW par an et 75% de l'abonnement (environ 100 € /an)

Date de prise d'effet de la présente délibération : au 1^{er} mars 2023

Décision : Accord à l'unanimité

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>
15	/	/

Le Maire
Eric Pennec



Le secrétaire de séance
Francis Moine